



Conditions Générales d'Utilisation de la Plateforme Omnidoc

Mise à jour : 23/06/2025

1. Objet

Les présentes Conditions Générales d'Utilisation (ci-après « **CGU** ») régissent les conditions d'accès et d'utilisation de la plateforme « Omnidoc », accessible à l'adresse www.app.omnidoc.fr, permettant la mise en relation de Professionnels de santé aux fins de réaliser des Télé-expertises, à tout Professionnel de santé ayant créé un Compte Utilisateur dans les conditions plus amplement définies ci-après (ci-après la « **Plateforme** »).

La Plateforme est éditée par la société Omnidoc, SAS au capital social de 1939,89€ euros dont le siège social est situé 9 rue des Colonnes, 75002, Paris, et est immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 847 506 144 (ci-après, « **Omnidoc** » ou « **Nous** »).

Adresse mail : contact@omnidoc.fr

Numéro de TVA : FR 34847506144

Directeur de la publication : M. Baptiste Truchot

Les données de santé à caractère personnel collectées et traitées dans le cadre de l'utilisation de la Plateforme Omnidoc sont hébergées auprès d'un hébergeur agréé de santé, conformément aux dispositions de l'article L.1111-8 du Code de la santé publique.

Les données de santé sont hébergés par : **OVH**, Société par actions simplifiée au capital de 50 000 000 €, immatriculée au Registre du Commerce et des sociétés de Lille Métropole, sous le numéro 424 761 419, dont le siège social est sis 2 rue Kellermann à Roubaix (59100).

L'infogérance est assurée par **Partitio**, 8, rue Claude-Marie Perroud – 31100 Toulouse, N° SIRET : 44987673900052, N° TVA Intracommunautaire : FR68449876739, APE : 7022Z, T. : +33 (0)5 34 60 42 84.

2. Définitions

« **Administrateur** » : désigne un employé ou un membre du Réseau du Client, autorisé par le Client qui a conclu un Contrat avec Omnidoc, à créer et gérer les Comptes Utilisateurs et à réaliser un certain nombre d'actions sur la Plateforme en fonction de la souscription effectuée par le Client.

« **Application Mobile** » : désigne l'application mobile téléchargeable par les Utilisateurs et Administrateurs afin de pouvoir accéder à la Plateforme en s'y connectant grâce à leurs Comptes Utilisateurs. L'Application est téléchargeable sur les plateformes IOS et Android.

« **Autorité de Contrôle** » a la signification qui est attribuée à ce terme à l'article 4 du Règlement Européen 2016/679 du 27 avril 2016 (ci-après, le « **RGPD** »).

« **Client** » : désigne l'entité ayant conclu un contrat avec Omnidoc pour les besoins de son Réseau.

« **Compte Utilisateur** » : désigne le compte permettant à l'Utilisateur d'accéder à son espace privé et sécurisé sur la Plateforme, créé, selon le cas applicable, (i) directement par l'Utilisateur sur la Plateforme ; (ii) par Omnidoc, selon les instructions communiquées par le Client ou ses Administrateurs, pour les besoins des Utilisateurs Habilités qui pourront accéder à la Plateforme grâce à un lien de connexion fourni par Omnidoc ; ou (iii) par le ou les Administrateur(s) pour les besoins des Utilisateurs Habilités du Réseau.

« **Contrat** » : désigne le contrat conclu entre Omnidoc et un Client ayant pour objet de déterminer les conditions applicables à la mise à disposition de la Plateforme aux Utilisateurs Habilités d'un Réseau, au paramétrage du Service Omnidoc et aux prestations de support y afférent.

« **Données à Caractère Personnel** » : a la signification qui est attribuée à ce terme à l'article 4 du RGPD.

« **Données de santé** » : a la signification qui est attribuée à ce terme à l'article 4 du RGPD.

« **Identifiants** » : désigne l'adresse email identifiant un Utilisateur (« login ») ainsi que le mot de passe de connexion y étant associé (« password ») utilisés par tout Utilisateur pour se connecter à la Plateforme, créés par les Utilisateurs dans les conditions plus amplement décrites à l'article 6.3 des CGU.

« **Parties** » : désigne conjointement Omnidoc et l'Utilisateur.

« **Personnes Concernées** » : a la signification qui est attribuée à ce terme à l'article 4 du RGPD.

« **Plateforme** » : a le sens donné au sein de l'article 1 « Objet » des présentes CGU.

« **Professionnels de santé** » : désigne les professionnels de santé tels que définis par le Code de la santé publique disposant d'un numéro RPPS ou ADEL et pouvant avoir accès à la Plateforme sous réserve que les conditions figurant à l'**Article 6.1** des CGU soient réunies. Ce terme désigne, selon le cas applicable, les Professionnels Individuels et/ou les Professionnels Réseau pouvant agir en tant que Requérent ou Requis.

« **Professionnel Individuel** » : désigne un Professionnel de santé utilisant le Service Omnidoc via la Plateforme et/ou l'Application Mobile dans le cadre et pour les besoins d'un exercice individuel (a fortiori libéral). A noter qu'en tant que Professionnel exerçant dans la région Centre-Val de Loire, votre usage d'Omnidoc s'inscrit dans le cadre du projet régional de Télé-expertise et votre utilisation est systématiquement assimilée à celle d'un Professionnel Réseau.

« **Professionnel Réseau** » : désigne un Professionnel de santé utilisant le Service Omnidoc via la Plateforme et/ou l'Application Mobile dans le cadre et pour les besoins d'un Réseau.

« **Réglementation Applicable en matière de Protection des Données** » désigne le RGPD et la loi française n°78-17 du 6 janvier 1978, dite loi informatique et libertés, ainsi que toute loi nationale applicable transposant

la directive européenne 2002/058/CE du 12 juillet 2002, dite directive e-Privacy, telle que régulièrement mise à jour, modifiée et/ou remplacée.

« **Requérant** » : désigne le Professionnel de santé sollicitant une Télé-expertise, via la Plateforme, auprès d'un ou de plusieurs Professionnel(s) de santé, Utilisateur(s) de la Plateforme, dit « Requis ».

« **Requis** » : désigne le Professionnel de santé, Utilisateur de la Plateforme, répondant, via la Plateforme, à une demande de Télé-expertise provenant d'un Requérant.

« **Réseau** » : désigne un projet collectif mis en place au sein d'une organisation hospitalière, libérale et/ou de toute autre nature, ayant souscrit à un abonnement à la Plateforme en concluant le présent Contrat avec Omnidoc aux fins de permettre le déploiement de la Télé-expertise au sein de leurs organisations et/ou territoires grâce à l'accès et à l'usage de la Plateforme par les Professionnels de santé qui s'y rattache. Un Réseau est dit Réseau Requis ou Réseau Requérant selon qu'il s'organise autour de la réponse ou de la sollicitation de Télé-expertises.

« **Réseau Requérant** » : désigne un Réseau dédié à la sollicitation de Télé-expertises par les Professionnels du Réseau et à la coordination entre ces Professionnels autour de cette activité.

« **Réseau Requis** » : désigne un Réseau permettant aux Professionnels du Réseau de répondre aux éventuelles demandes de Télé-expertise, sollicitées par des Requérants conformément aux périmètres et aux modalités d'échanges définis dans les Lignes d'avis.

« **Responsable du Traitement** » a la signification qui est attribuée à ce terme à l'article 4 du RGPD.

« **Service Omnidoc** » : désigne le service d'intermédiation fourni par Omnidoc aux Utilisateurs via la Plateforme permettant la réalisation de Télé-expertises entre Professionnels de santé, grâce aux fonctionnalités de la Plateforme (notamment le service d'annuaire, le service de Télé-expertise, etc.), dans les conditions plus amplement décrites ci-après et lorsqu'applicable, dans le Contrat.

« **Sous-traitant** » a la signification qui est attribuée à ce terme à l'article 4 du RGPD.

« **Télé-expertise** » : désigne l'acte de télé-expertise médicale – telle que définie et encadrée par la Loi n°2009-879 Hôpital Patient Santé et Territoires (« Loi HPST ») du 21 juillet 2009 et par l'Avenant 6 de la Convention Médicale de 2016 (Convention nationale organisant les rapports entre les médecins libéraux et l'Assurance Maladie signée le 25 août 2016) – sollicitée via la Plateforme par un Requérant et réalisée par un Requis en raison de sa formation ou de sa compétence particulière, sur la base d'informations ou d'éléments médicaux liés à la prise en charge d'un patient, et ce, hors de la présence de ce dernier. La Télé-expertise donne lieu à un avis écrit du Requis.

« **Traitement** » : a la signification qui est attribuée à ce terme à l'article 4 du RGPD.

« **Utilisateur(s)** » ou « **Vous** » : désigne toute personne bénéficiant d'un Compte Utilisateur sur la Plateforme (en ce compris les Utilisateurs Habilités) et/ou tout utilisateur autorisé par le Client à accéder à la Plateforme et/ou à utiliser le Service Omnidoc (notamment un Professionnel de santé ou un personnel administratif du Réseau) sous réserve du respect des stipulations des présentes CGU et, selon le cas applicable, du Contrat.

« **Utilisateur(s) Habilité(s)** » : désigne tout Utilisateur autorisé par le Client et/ou ses Administrateurs à accéder à la Plateforme et à utiliser le Service Omnidoc sous réserve du respect des stipulations des présentes CGU et, selon le cas applicable, du Contrat.

« **Violation de Données à Caractère Personnel** » : a la signification qui est attribuée à ce terme à l'article 4 du RGPD.

3. Description du Service Omnidoc

Omnidoc met à disposition une solution de Télé-expertise complète permettant à l'ensemble des professionnels et des organisations médicales de centraliser leur activité d'avis sur un outil adapté, à savoir efficace, sécurisé et rémunéré.

Le Service Omnidoc permet notamment aux Utilisateurs d'utiliser, via la Plateforme, les services suivants :

- le **service d'annuaire**, pour identifier les Professionnels Requis et les Réseaux disponibles sur le territoire ;
- le **service de Télé-expertise**, permettant à un Requérant de solliciter à distance l'avis d'un ou de plusieurs Professionnel(s) Requis sur la situation médicale d'un patient, selon différents canaux (formulaires en ligne, visioconférence, etc.) et d'échanger, à cette fin et de manière sécurisée, des informations et documents concernant le patient permettant au Requis de réaliser la Télé-expertise et de communiquer au Requérant son compte-rendu une fois la Télé-expertise réalisée.

4. Documentation contractuelle

Les présentes CGU régissent Votre accès et Votre utilisation de la Plateforme et du Service Omnidoc.

Tout bon de commande, accusé de réception ou autre formulaire commercial émis par l'une ou l'autre des Parties en relation avec cette Plateforme est uniquement destiné à la commodité interne de la partie émettrice et ne modifiera pas, n'amendera pas et ne complétera pas les dispositions des présentes CGU, même s'il prétend le faire ou s'il est contresigné ou reconnu par l'autre Partie.

Lorsqu'applicable, en cas de conflit entre les stipulations des présentes CGU et celles du Contrat, les stipulations du ou des Contrat(s) applicable(s) prévaudront sur celles des CGU dans la mesure du conflit.

5. Durée

Les présentes CGU s'appliquent à Vous dès leur acceptation lorsque Vous vous connectez à la Plateforme et restent en vigueur pendant toute la durée de Votre utilisation autorisée de la Plateforme et du Service Omnidoc, sous réserve des stipulations des **articles 15 et 16** des présentes (ci-après la "**Durée**").

6. Accès à la Plateforme

L'accès à la Plateforme et son utilisation sont exclusivement réservés aux Utilisateurs disposant d'un Compte Utilisateur conformément aux conditions détaillées ci-après.

6.1. Conditions préalables d'accès à la Plateforme

Vous n'êtes autorisé à vous inscrire sur la Plateforme et à bénéficier du Service Omnidoc en tant que Professionnel de santé qu'à la condition que vous soyez un professionnel de santé inscrit au fichier RPPS+.

Cette validité est contrôlée, lors de votre inscription sur la Plateforme en tant que Professionnel de santé, par comparaison avec la base de données RPPS mise à disposition par l'ANS et mise à jour quotidiennement.

L'Utilisateur reconnaît et accepte que la fourniture, l'installation et la maintenance des équipements ainsi que les frais relatifs aux communications électroniques (tels que les coûts téléphoniques et les coûts d'accès à Internet) résultant de leur utilisation relèvent de sa responsabilité et sont exclusivement à sa charge.

6.2. Conditions de mise à disposition de la Plateforme

La Plateforme et le Service Omnidoc qui y est associé sont :

- (i) mis à disposition gratuitement pour les Requérants exerçant en tant que Professionnel Individuel et Les Requis exerçant en tant que Professionnel Individuel ; et
 - (ii) en contrepartie du paiement de redevances (payées par le Client concerné) prévues dans le cadre du Contrat conclu entre Omnidoc et ce dernier, lorsque la Plateforme est utilisée par des Requis ou des Requérants intervenant en tant que Professionnels Réseaux.
- **Professionnel Individuel** : Lorsque Vous utilisez le Service Omnidoc au titre de votre activité de Professionnel Individuel, Vous devez utiliser le Service Omnidoc via Votre Compte Utilisateur. **Dans ce cadre, Votre utilisation de la Plateforme et du Service Omnidoc associés seront régis par les présentes CGU.**
 - **Professionnel Réseau** : Lorsque Vous utilisez le Service Omnidoc au titre de votre activité de Professionnel Réseau (c'est à dire si Vous faites partie d'un Réseau et utilisez le Service Omnidoc dans le cadre de cette activité), Vous devez utiliser le Service Omnidoc via Votre Compte Utilisateur. Dans ce cadre, Votre utilisation de la Plateforme et du Service Omnidoc associés seront régis par les présentes CGU mais également par toute stipulation complémentaire détaillée au sein du Contrat conclu entre le Client et Omnidoc. **En accédant à la Plateforme, Vous certifiez (i) bénéficié de l'autorisation du Client de Votre Réseau pour accéder à la Plateforme et utiliser le Service Omnidoc et avoir été désigné par ce dernier comme Utilisateur Habilité ; et (ii) avoir pris connaissance des éventuelles stipulations complémentaires figurant dans le Contrat, que Vous Vous engagez à respecter.**
 - **Activité mixte** : Lorsque Vous exercez à la fois en tant que Professionnel Réseau et Professionnel Individuel, notez que Vous pouvez utiliser la Plateforme et le Service Omnidoc à la fois au titre de Votre activité de Professionnel Individuel et de Votre activité de Professionnel Réseau.

Si Vous changez de statut pendant la durée des CGU (Professionnel Individuel devenant Professionnel Réseau, Professionnel Réseau devenant Professionnel Individuel, ou Professionnel Réseau changeant de Réseau), Vous pourrez conserver votre Compte Utilisateur pour continuer à accéder à la Plateforme et utiliser le Service Omnidoc, dans la mesure où votre Compte Utilisateur est un compte personnel à chaque Professionnel de santé. Il est toutefois précisé que dans un tel cas votre utilisation du Service Omnidoc restera régie par les présentes CGU et par les stipulations du Contrat, si Vous appartenez à un Réseau.

6.3. Création d'un compte Utilisateur sur la Plateforme

La création d'un Compte Utilisateur par un Professionnel de santé sur la Plateforme est subordonnée à la transmission du formulaire d'inscription dûment complété par le Professionnel de santé, dans les conditions plus amplement décrites ci-après.

Pour créer un compte Utilisateur et bénéficier de tous les Services Omnidoc sur la Plateforme, en particulier pour pouvoir demander ou répondre à une Télé-expertise, Vous devez Vous rendre sur l'onglet « S'inscrire » et Vous identifier, soit en :

1. utilisant les outils d'authentification de l'ANS (CPS ou e-CPS) en cliquant sur le bouton « Vous inscrire via E-CPS ou CPS » renvoyant vers la plateforme Pro Santé Connect du Ministère chargé de la Santé ; ou
2. indiquant Votre nom ou numéro de RPPS puis en complétant le formulaire requis sur la page correspondante, avec les informations personnelles nécessaires et en soumettant une copie d'un justificatif d'identité (carte CPS ou carte d'identité) via le formulaire.

En tout état de cause, Vous devrez ensuite renseigner Votre adresse de courrier électronique, Votre numéro de téléphone mobile, choisir un mot de passe et accepter les présentes CGU dans les conditions plus amplement décrites à l'**Article 6.4** ci-après.

La validation de Votre inscription est instantanée lorsqu'elle est effectuée à l'aide des outils d'authentification de l'ANS. Sinon Votre inscription sur la Plateforme ne sera effective qu'une fois que Votre profil aura été validé, ce dont Vous serez informé par email.

En cas d'incohérence entre le formulaire transmis et la pièce justificative adressée, Omnidoc se réserve la possibilité de solliciter auprès de Vous des informations complémentaires. Si Vous ne communiquez pas l'ensemble des informations demandées, ou si Vous communiquez des informations inexactes et/ou incomplètes, Votre inscription sur la Plateforme ne sera pas validée et Vous ne pourrez pas utiliser les services mis à disposition sur la Plateforme.

Si Vous appartenez à un Réseau, Votre Compte Utilisateur pourra être créé directement par Omnidoc selon les instructions qui lui auront été transmises directement par le Client de Votre Réseau et/ou ses Administrateurs. Dans un tel cas, Vous recevrez un lien de connexion qui vous sera communiqué par Omnidoc vous permettant de finaliser votre inscription sur la Plateforme et d'accepter les CGU.

6.4. Acceptation et modification des CGU

Les présentes CGU ainsi que toutes versions ultérieures sont accessibles à tout moment par l'Utilisateur directement en cliquant sur le lien « CGU » figurant sur la page d'accueil de la Plateforme.

Toute création d'un Compte Utilisateur et utilisation du Service Omnidoc est conditionnée à la consultation et à l'acceptation préalable et sans réserve des CGU par l'Utilisateur.

La création d'un Compte Utilisateur implique donc l'adhésion entière et sans réserve de l'Utilisateur aux CGU. Si Vous n'acceptez pas les présentes CGU, Vous ne devez pas utiliser la Plateforme et le Service Omnidoc proposé.

Omnidoc se réserve le droit de modifier les présentes CGU à tout moment, ce dont elle informera en temps utile les Utilisateurs par tout moyen, notamment lors de leur identification et/ou connexion ultérieure à la Plateforme ou par email. En cas de modification, la nouvelle version des Conditions Générales d'Utilisation se substituera à la version précédente, elle sera diffusée et applicable automatiquement aux Utilisateurs à compter de sa date de publication.

Si l'Utilisateur ne souhaite pas accepter les CGU modifiées, l'Utilisateur devra arrêter l'usage du Service Omnidoc et se désinscrire de la Plateforme.

7. Utilisation de la Plateforme et du Service Omnidoc

7.1. Droits d'accès et d'utilisation de la Plateforme et du Service Omnidoc

Sous réserve que Vous respectiez les présentes CGU et lorsqu'applicable les stipulations du Contrat, Nous Vous accordons un droit non exclusif, non cessible, non transférable (y compris par le biais d'une sous-licence),

mondial et gratuit d'accéder en mode Saas et d'utiliser la Plateforme et le Service Omnidoc dans les limites des droits attribués à Vos profils Utilisateurs par l'Administrateur concerné pour la Durée indiquée à l'**Article 5**. Vous ne pouvez accéder et utiliser la Plateforme et le Service Omnidoc que conformément à leur destination et uniquement pour Vos besoins professionnels internes ou selon le cas applicable, pour les besoins professionnels internes du Réseau du Client auquel Vous appartenez.

7.2. Restrictions d'utilisation de la Plateforme et du Service Omnidoc

Sauf dans les cas où les lois ou règlements applicables le permettent et où dans les cas expressément autorisés par les CGU, Vous ne devez pas :

- utiliser la Plateforme et/ou le Service Omnidoc à des fins autres que celles explicitement prévues par les présentes CGU, le Contrat ou de toute manière interdite par une loi ou une réglementation applicable;
- utiliser la Plateforme et/ou le Service Omnidoc pour porter atteinte aux droits d'autrui ;
- utiliser la Plateforme et/ou le Service Omnidoc d'une façon qui peut porter atteinte à la Plateforme, et/ou au Service Omnidoc ou perturber leur utilisation par un autre client, Professionnel de santé ou Utilisateur ;
- copier, modifier, altérer, fusionner, adapter, intégrer, supprimer, dupliquer, créer des œuvres dérivées, republier, télécharger, transmettre et/ou distribuer tout ou partie de la Plateforme, du Service Omnidoc et/ou de son contenu sous quelque forme ou support que ce soit et par quelque moyen que ce soit ;
- tenter de décompiler, désassembler, faire de l'ingénierie inverse, traduire et/ou réduire de toute autre manière tout ou partie de la Plateforme ;
- accorder une sous-licence, vendre, louer, transférer, afficher, divulguer, diffuser, distribuer, exploiter commercialement ou mettre, de quelque manière que ce soit, la Plateforme et/ou le Service Omnidoc à la disposition d'un tiers sans l'accord préalable et écrit d'Omnidoc ;
- accéder à tout ou partie de la Plateforme, et/ou du Service Omnidoc afin de développer un produit ou un service en concurrence avec la Plateforme, le Service Omnidoc ou tout service fourni par Omnidoc ;
- corriger ou faire corriger les erreurs, les pannes, défauts ou tout autre anomalie de la Plateforme;
- accéder, stocker, distribuer ou transmettre tout virus, toute donnée ou tout matériel pendant Votre utilisation de la Plateforme et/ou du Service Omnidoc qui soit illégal, illicite, nuisible, menaçant, diffamatoire, obscène, abusif, ou qui porte atteinte à des droits, ou qui ne soit pas conforme aux lois applicables ;
- utiliser la Plateforme et/ou le Service Omnidoc d'une façon qui serait susceptible de porter atteinte aux intérêts légitimes d'OMNIDOC (notamment à ses droits de propriété intellectuelle et autres droits relatifs ou liés à la Plateforme et/ou au Service Omnidoc) ou nuire à la réputation d'Omnidoc et/ou d'autres Professionnels de santé ;
- supprimer ou modifier la marque, le logo ou tout autre signe distinctif de OMNIDOC contenus dans la Plateforme et/ou le Service Omnidoc ;
- utiliser un système ou un logiciel automatisé, y compris, sans s'y limiter, des "robots", des "spiders" et des "lecteurs hors ligne" pour (i) accéder à la Plateforme d'une manière qui envoie plus de messages de demande à la Plateforme qu'un humain ne peut raisonnablement produire dans la même période en utilisant un navigateur web en ligne conventionnel et/ou ; (ii) extraire toute donnée, information ou élément de la Plateforme (y compris, sans s'y limiter, en faisant du « screen scraping »).

Omnidoc se réserve le droit à tout moment et sans préavis (à sa seule et absolue discrétion), sans qu'elle ne puisse être tenue d'une quelconque responsabilité à Votre égard, de désactiver et suspendre Votre accès à la Plateforme dans la mesure et pour la durée nécessaire, en cas de non-respect des présentes stipulations.

8. Obligations de l'Utilisateur

8.1. Obligations générales

De manière générale, les Utilisateurs s'engagent à utiliser la Plateforme et le Service Omnidoc :

- dans le respect des stipulations des présentes CGU et lorsqu'applicable, du Contrat ;

- dans le respect des lois et réglementations en vigueur ;
- dans le respect des droits des tiers, notamment des droits de propriété intellectuelle et industrielle, des règles applicables en matière de santé publique et de déontologie médicale et plus particulièrement du secret professionnel ;
- de manière loyale et conformément à leur destination.

A ce titre, l'Utilisateur est informé que toute atteinte au droit à l'image, au respect de la vie privée ou au secret professionnel et médical peut faire l'objet de sanctions, y compris pénales.

L'Utilisateur s'engage par ailleurs à mettre à disposition d'Omnidoc tous les justificatifs, documents et informations sollicités par Omnidoc permettant notamment de confirmer son identité et plus généralement requis dans le cadre de la fourniture du Service Omnidoc et de mettre à jour l'ensemble des informations. A ce titre, l'Utilisateur est seul responsable des conséquences éventuellement liées à un défaut ou un retard d'actualisation desdites informations.

8.2. Confidentialité et Gestion des Identifiants

Les Identifiants de l'Utilisateur sont strictement personnels et confidentiels. L'Utilisateur s'interdit de les communiquer à un tiers.

Dans le cadre de la création de son compte personnel, l'Utilisateur garantit notamment :

- Remplir les conditions de création de compte précisées ci-avant ;
- Avoir toute capacité pour accepter ces CGU ;
- Lorsque ces informations sont fournies directement par l'Utilisateur, fournir des informations exactes, complètes et à jour sur son identité, et le cas échéant, sur son droit d'exercice demandé lors du processus d'inscription et conformes à la déontologie, aux règles définies par sa profession et/ou son ordre professionnel ;
- Ne pas usurper l'identité d'une autre personne physique ou morale.

L'Utilisateur s'oblige à conserver secrets ses Identifiants et à ne pas les divulguer, sous quelque forme que ce soit. La sauvegarde de la confidentialité du mot de passe choisi par l'Utilisateur relève de l'entière responsabilité de ce dernier. A cet égard, l'Utilisateur est tenu de s'assurer qu'à l'issue de chaque session il se déconnecte de manière effective de la Plateforme, en particulier lorsqu'il accède au Service Omnidoc à partir d'un ordinateur public.

L'Utilisateur est seul responsable de l'utilisation qui est faite de ses Identifiants et supporte toutes les conséquences qui découleraient d'une utilisation de la Plateforme, du Service Omnidoc, de son Compte Utilisateur et/ou de ses Identifiants, non conforme aux CGU. Tout accès à la Plateforme ou utilisation du Service Omnidoc effectué à partir d'un Compte Utilisateur et/ou de ses Identifiants sera réputé avoir été effectué par l'Utilisateur concerné.

En cas de divulgation involontaire, ou de présomption de divulgation involontaire de ses Identifiants (notamment perte, détournement ou vol d'un des éléments composant ses Identifiants), l'Utilisateur est responsable de toute conséquence dommageable liée à cette perte ou ce vol, et s'engage à prendre toutes précautions utiles et notamment à modifier sans délai son mot de passe via la rubrique prévue à cet effet et accessible sur la Plateforme et contacter sans délai Omnidoc en précisant ses Identifiants, nom, prénoms à l'adresse suivante : support@omnidoc.fr, afin qu'Omnidoc puisse procéder à la réinitialisation du Compte Utilisateur et/ou de ses Identifiants.

8.3. Contenus partagés par les Utilisateurs

Les Utilisateurs ont la possibilité de se communiquer, via la Plateforme, toutes informations et documents pertinents pour la réalisation de la Télé-expertise (ci-après, les « **Contenus Utilisateurs** »).

Toute communication d'information ou de fichier qui n'est pas en lien avec l'objet de la Télé-expertise est strictement interdite. L'Utilisateur reconnaît que tout partage de Données de santé à d'autres Professionnels de santé doit se faire conformément aux dispositions de l'article L1110-4 du Code de la Santé Publique, quelle que soit la solution utilisée pour effectuer un tel partage. Lors de communication d'informations relatives au patient et plus généralement dans le cadre de communication de Contenus Utilisateurs, l'Utilisateur est responsable du (i) respect des règles attachées au secret médical ; et (ii) recueil des autorisations nécessaires au respect des lois et réglementations en vigueur.

Quelle que soit la situation clinique du patient faisant l'objet de la Télé-expertise entre le Requérant et le Requis, le Requérant garantit qu'il a obtenu le consentement préalable du patient au partage et à l'échange d'informations le concernant découlant de l'acte de Télé-expertise et qu'il a informé le patient de son droit, à tout moment, de s'y opposer.

Les Données de santé collectées lors des Télé-expertises et/ou le Contenu Utilisateur communiqué en vue de la réalisation d'une Télé-expertise ne sont accessibles qu'aux Professionnels de santé ayant participé à leur réalisation et/ou à son personnel habilité, ayant besoin d'y accéder dans le cadre de leur fonction.

Le patient n'accède pas à la Plateforme ni au Service Omnidoc. La communication éventuelle au patient d'informations et/ou de documents résultant de ou en lien avec l'acte de Télé-expertise (en ce compris les éventuels comptes-rendus réalisés par le Requis à la suite de la Télé-expertise) relève de la responsabilité exclusive du Requérant.

Omnidoc n'est pas responsable de la qualité et/ou du contenu des documents stockés sur sa Plateforme (en ce compris le Contenu Utilisateur) et/ou de la sécurité relative au transfert du Contenu Utilisateur en dehors du Service Omnidoc accessible via la Plateforme. En conséquence, l'Utilisateur est seul responsable des informations et documents qu'il dépose, stocke et consulte via la Plateforme (en ce compris le Contenu Utilisateur).

8.4. Indemnisation

L'Utilisateur reconnaît et accepte qu'il est responsable (i) de l'utilisation qu'il fait de la Plateforme et du Service Omnidoc, (ii) de l'utilisation de son Compte Utilisateur et de ses Identifiants, (iii) du Contenu Utilisateur et (iv) de l'utilisation de ces éléments par un autre Utilisateur. En tout état de cause, l'utilisateur garantit qu'il détient tous les droits et autorisations nécessaires à l'utilisation du Contenu Utilisateur.

L'Utilisateur s'engage à indemniser Omnidoc contre toute action en justice, toute procédure ou réclamation d'un tiers (en ce compris un autre Professionnel de santé, Utilisateur ou patient) ou d'une autorité compétente, dont il(s) pourrai(en)t faire l'objet, en lien avec (i) l'utilisation de la Plateforme et/ou du Service Omnidoc en violation des présentes CGU et/ou du Contrat, ou de manière illégale, immorale ou frauduleuse ; (ii) le Contenu Utilisateur ou tout élément fourni par l'Utilisateur via la Plateforme et/ou toute utilisation de ceux-ci par Omnidoc, par un Utilisateur, un Professionnel de santé ou un tiers ; (iii) à la violation de tout droit de tiers, en ce compris tout droit de propriété intellectuelle, droit à l'image des biens et/ou des personnes, droit au respect de la vie privée et à la protection des Données à Caractère Personnel, à l'ordre public et/ou aux bonnes mœurs, sous réserve que Omnidoc i) informe l'Utilisateur dans les meilleurs délais qu'une telle réclamation, action ou procédure est formée en vertu du présent Article, ii) apporte à l'Utilisateur toute l'assistance raisonnablement nécessaire dans le cadre de sa défense. L'Utilisateur indemniserà Omnidoc du montant de tous frais (en ce compris les honoraires, frais et dépens de justice) et dommages et intérêts découlant d'une condamnation définitive, sanction administrative ou transaction approuvée par l'Utilisateur.

9. Obligations d'Omnidoc et disponibilité du Service

Omnidoc s'engage à administrer la Plateforme et à faire ses meilleurs efforts pour assurer le bon fonctionnement du Service Omnidoc, accessible via la Plateforme. A ce titre, Omnidoc n'assume qu'une obligation de moyens dans l'exécution de ses obligations.

L'Utilisateur reconnaît et accepte que le Service Omnidoc rendu disponible via la Plateforme peut être interrompu en particulier pour des raisons de maintenance, de sécurité ou pour cause de problèmes informatiques, d'interruption ou dysfonctionnement du service Internet, défaillance de tout matériel de réception ou des lignes de communication ou d'autres circonstances imprévues.

Plus particulièrement, Omnidoc pourra être amené à suspendre le Service Omnidoc à des fins de maintenance programmée par Omnidoc ou l'un de ses sous-traitants ou en cas d'impératif technique (maintenance d'urgence).

Omnidoc pourra librement modifier l'infrastructure technique de sa Plateforme, supprimer et/ou ajouter des fonctionnalités et/ou des services.

Pour toute difficulté d'utilisation ou dysfonctionnement de la Plateforme, les Utilisateurs sont invités à contacter Omnidoc à l'adresse électronique suivante : support@omnidoc.fr.

10. Propriété Intellectuelle

L'accès et/ou l'utilisation de la Plateforme et du Service Omnidoc ne constitue en aucun cas la reconnaissance d'un droit quelconque et, plus généralement, ne confère à l'Utilisateur autorisé aucun droit de propriété intellectuelle sur la Plateforme, le Service Omnidoc ou l'un quelconque des éléments qui les composent.

À cet égard, Vous reconnaissez et acceptez qu'Omnidoc, ses Sociétés Affiliées et/ou, le cas échéant, l'un de ses concédants, sont et demeurent les propriétaires exclusifs de tous les droits (y compris tous les droits de propriété intellectuelle) sur la Plateforme, le Service Omnidoc, tous ses composants, fonctionnalités et modules (y compris, mais sans s'y limiter, tous les textes, graphiques, images, logos, noms, marques, signes, désignations, sons, photographies, vidéos, dessins, données, bases de données et logiciels) et la documentation y étant éventuellement associée, mis à la disposition de l'Utilisateur en vertu des présentes CGU ("**Propriétés d'Omnidoc**").

Tous les droits relatifs au savoir-faire, aux techniques, aux programmes, aux outils, aux intégrations, aux améliorations et/ou aux documents développés par Omnidoc, ses Sociétés Affiliées et/ou ses concédants de licence dans le cadre de la fourniture de la Plateforme, du Service Omnidoc ou de tout service y afférent resteront la propriété exclusive d'Omnidoc, de ses Sociétés Affiliées et/ou de ses concédants de licence. A ce titre, Vous vous engagez à ne pas supprimer, modifier ou altérer toute mention des droits de propriété intellectuelle affichée ou fournie via la Plateforme. La Plateforme, le Service Omnidoc et tous les éléments qui les composent sont de nature confidentielle et ne relèvent pas du domaine public.

A l'exception des droits limités qui Vous sont expressément accordés en vertu de l'**Article 7.1** des présentes CGU, Vous ne détenez aucun droit de propriété intellectuelle et/ou tout autre droit ou licence sur ou associé à la Plateforme et/ou aux Propriétés d'Omnidoc. Aucune stipulation des CGU et/ou du Contrat ne peut être interprétée comme une cession de droits de propriété intellectuelle.

L'Utilisateur reconnaît que toute violation des stipulations du présent article ou de stipulations de même nature figurant dans les CGU et/ou le Contrat est constitutive de contrefaçon civilement et pénalement sanctionnable.

Omnidoc s'engage à défendre et indemniser l'Utilisateur contre toute action en justice ou réclamation alléguant que la Plateforme et/ou le Service Omnidoc portent atteinte aux droits de propriété intellectuelle d'un tiers sous réserve du respect des conditions suivantes : i) que l'Utilisateur ait utilisé la Plateforme et/ou le Service Omnidoc conformément aux termes des CGU et, lorsqu'applicable du Contrat et conformément à la loi et à la réglementation applicable ; ii) que la Plateforme et/ou le Service Omnidoc n'ait pas fait l'objet d'une modification par toute autre personne que Omnidoc ; iii) que la Plateforme et/ou le Service Omnidoc n'ait pas été utilisé en combinaison avec tout autre produit ou service proposé par un prestataire autre qu'Omnidoc ; iv) que l'Utilisateur informe Omnidoc dans les meilleurs délais de toute réclamation ou action en justice formée en vertu du présent article ; v) que Omnidoc assure le contrôle exclusif de la défense du dossier et vi) que l'Utilisateur fournisse à Omnidoc une assistance raisonnable dans le cadre de la défense de la réclamation. Omnidoc indemnifiera l'Utilisateur du montant de toute condamnation définitive ou de toute transaction approuvée par Omnidoc. Ces stipulations définissent l'entière responsabilité d'Omnidoc et l'unique recours de l'Utilisateur en cas d'actions ou de revendications de tiers fondées sur une atteinte à leurs droits de propriété intellectuelle.

11. Logiciels et Services de Tiers

La Plateforme et le Service Omnidoc peuvent contenir des liens vers ou appeler les serveurs de sites web, des logiciels produits et/ou des services tiers qui échappent au contrôle d'Omnidoc ("**Logiciels et Services de tiers**").

Omnidoc n'est pas responsable et n'offre aucune garantie, expresse ou implicite, pour les informations, le contenu ou d'autres produits ou services contenus dans les Logiciels et Services de Tiers ou accessibles via ces derniers. L'Utilisateur est informé qu'il relève de sa seule responsabilité de prendre connaissance et d'accepter les conditions qui régissent l'accès et l'utilisation de ces Logiciels et Services de Tiers.

12. Garanties

LA PLATEFORME, LE SERVICE OMNIDOC AINSI QUE L'ENSEMBLE DES ÉLÉMENTS QUI LES COMPOSENT SONT MIS À VOTRE DISPOSITION GRATUITEMENT ET SONT DONC FOURNIS "EN L'ÉTAT". À CET ÉGARD, VOUS ACCEPTEZ QUE VOTRE UTILISATION DE LA PLATEFORME ET/OU DU SERVICE OMNIDOC SE FASSE ENTIÈREMENT À VOS RISQUES ET PÉRILS.

Omnidoc et ses Sociétés Affiliées excluent toute garantie ou représentation de quelque nature que ce soit, qu'elle soit expresse ou implicite, concernant la Plateforme, le Service Omnidoc, l'ensemble des éléments qui les composent ainsi que tout contenu, média ou information contenus sur la Plateforme ou accessibles via celui-ci.

Omnidoc et ses Sociétés Affiliées ne garantissent en aucun cas ni ne déclarent, expressément ou tacitement, que les informations fournies sur cette Plateforme et via le Service Omnidoc sont exactes, complètes, à jour ou exemptes d'erreurs.

Omnidoc et ses Sociétés Affiliées ne garantissent pas que Votre accès à la Plateforme et/ou au Service Omnidoc ou à une partie de ceux-ci, ou la disponibilité de son contenu, sera ininterrompu et exempt de défauts, de virus ou d'autres éléments nuisibles. PAR AILLEURS, OMNIDOC ET SES SOCIÉTÉS AFFILIÉES DÉCLINENT TOUTE GARANTIE, EXPRESSE OU IMPLICITE, Y COMPRIS, MAIS SANS S'Y LIMITER, TOUTE GARANTIE IMPLICITE DE QUALITÉ MARCHANDE, D'ADÉQUATION À UN USAGE PARTICULIER, DE TITRE OU D'ABSENCE DE CONTREFAÇON.

Vous reconnaissez que le rôle d'Omnidoc se limite à celui d'un simple intermédiaire et prestataire technique et que ce dernier ne peut en aucune manière être tenu responsable du comportement des Utilisateurs et des Professionnels de santé sur la Plateforme. A ce titre, Omnidoc et/ou ses Sociétés Affiliées décline toute responsabilité en cas de litige, quelle qu'en soit la cause, entre un Utilisateur, des Professionnels de santé, des patients et/ou un tiers non imputable à Omnidoc et/ou ses Sociétés Affiliées.

De même, Omnidoc et/ou ses Sociétés Affiliées ne peuvent en aucun cas être tenus responsables (i) de la non-exécution, de la mauvaise exécution ou de l'exécution tardive par le Professionnel de santé de la Télé-expertise programmée pris via la Plateforme (en ce compris d'une quelconque annulation ou indisponibilité d'un Professionnel de santé) ; et/ou (ii) de la non-exécution ou de la mauvaise exécution ou de l'exécution tardive, comme du contenu, des informations, du Contenu Utilisateur et/ou des recommandations ou prescriptions médicales fournis par un Professionnel de santé à un autre Professionnel de santé et/ou un patient.

Par ailleurs, Omnidoc et ses Sociétés Affiliées déclinent toute responsabilité quant à l'utilisation de la Plateforme, le Service Omnidoc, et/ou aux résultats ou décisions prises ou obtenues par l'Utilisateur via la Plateforme. Omnidoc et ses Sociétés Affiliées ne garantissent pas que les fonctions de la Plateforme, du Service Omnidoc et de tout service y afférent répondent à Vos besoins ou Vous permettent d'obtenir les résultats escomptés. Vous êtes seul responsable de la conformité des résultats produits via la Plateforme et tout service y afférent à vos exigences de qualité et de sécurité. Cette exclusion de garantie s'applique dans la mesure maximale autorisée par la loi applicable.

13. Responsabilité

En aucun cas Omnidoc ne pourra être tenue responsable des dommages directs ou indirects causés à l'Utilisateur, un Professionnel de Santé et/ou tout tiers, en cas :

- de survenance d'un événement de force majeure telle que définie par la loi et les tribunaux français ayant un impact sur la Plateforme et/ou le Service Omnidoc ;
- de problèmes liés au réseau internet ;
- de pannes ou dommages résultant des équipements de l'Utilisateur ou encore de la contamination du système informatique de l'Utilisateur par des virus, attaques et malveillances de tiers ;
- d'indisponibilité ou dysfonctionnement de la Plateforme et/ou du Service Omnidoc quelle qu'en soit la raison. L'indisponibilité du Service Omnidoc ne donne droit vis-à-vis de l'Utilisateur à aucune indemnité et la responsabilité d'Omnidoc ne saurait être engagée en cas d'indisponibilité ou de dysfonctionnement de la Plateforme
- d'utilisation de la Plateforme par l'Utilisateur non conforme aux présentes CGU et/ou au Contrat;
- de la survenance d'un litige entre un Utilisateur, un Professionnel de santé et/ou un patient, quelle qu'en soit la cause.

Omnidoc ainsi que ses Sociétés Affiliées ne sauraient en aucun cas être tenues responsables envers l'Utilisateur, le Client et/ou tout tiers pour tout dommage, indirect ou immatériel de quelque nature que ce soit résultant de ou en lien avec la Plateforme, le Service Omnidoc et/ou les informations qu'ils contiennent, tels que notamment tout manque à gagner, interruption d'activité, perte d'exploitation, de chiffre d'affaires, de bénéfice, de clientèle ou de patientèle, de contrats, de données et perte d'une chance, préjudice d'image et atteinte à la réputation.

En toute hypothèse, en cas de faute prouvée d'Omnidoc et/ou de ses Sociétés Affiliées à l'égard de l'Utilisateur, l'entière responsabilité de Omnidoc, de ses représentants et/ou de ses Sociétés Affiliées envers l'Utilisateur, au titre des présentes CGU, est limitée, tous dommages et pénalités confondus, à un montant total équivalent à cent (100) euros TTC.

14. Données à caractère personnel et secret médical

14.1. Description des différents Traitements mis en œuvre

Dans le cadre de la fourniture des services de Télé-expertise via la plateforme Omnidoc au titre des présentes CGU et, en fonction des modalités d'exercice du Professionnel de santé concerné, les Parties reconnaissent et acceptent que plusieurs types de Traitements de Données à Caractère Personnel sont mis en œuvre pour lesquels les rôles, obligations et responsabilités des Parties sont différents :

- **des Traitements relatifs à la gestion et au paramétrage de la Plateforme pour les besoins de la Télé-expertise** au sein du Réseau dans le cadre desquels les Clients agissent en qualité de Responsable du Traitement et Omnidoc agit en qualité de Sous-Traitant. **Pour ces Traitements, les obligations respectives des Parties sont définies au sein de l'article 4 de l'Accord sur le traitement des données à caractère personnel signé entre Omnidoc et le Client concerné, venant compléter le Contrat.**
- **des Traitements relatifs à l'initiation d'un acte de Télé-expertise par le Requêteur**, dans le cadre desquels :
 - **lorsque l'Utilisateur Requêteur fait partie d'un Réseau Requêteur** (que ce soit un établissement de santé, un EHPAD, un centre médical municipal), l'établissement auquel est rattaché le Réseau Requêteur agit en qualité de Responsable du Traitement et Omnidoc agit en qualité de Sous-Traitant. **Pour ces Traitements, les obligations respectives des Parties sont définies au sein de l'article 4 de l'Accord sur le traitement des données à caractère personnel signé entre Omnidoc et l'établissement auquel est rattaché le Réseau Requêteur, venant compléter le Contrat ;**

- **lorsque l'Utilisateur Requérant exerce en tant que Praticien Individuel ou au sein d'une organisation libérale** : l'Utilisateur Requérant agit en qualité de Responsable du Traitement et Omnidoc agit en qualité de Sous-traitant. Pour ces Traitements, **les obligations respectives des Parties sont définies au sein du présent Article 14 des CGU** ;
- **des Traitements relatifs à la gestion et à la réalisation des actes de Télé-expertise, à l'hébergement de la Plateforme, ainsi qu'à la fourniture du Service Omnidoc** dans le cadre desquels :
 - **lorsque l'Utilisateur Requis exerce en tant que Praticien Réseau au sein d'un établissement de santé**, ledit établissement de santé agit en qualité de Responsable du Traitement et Omnidoc agit en qualité de Sous-Traitant. Pour ces Traitements, **les obligations respectives des Parties sont définies au sein de l'article 4 de l'Accord sur le traitement des données à caractère personnel signé entre Omnidoc et l'établissement de santé concerné, venant compléter le Contrat** ;
 - **lorsque l'Utilisateur Requis exerce en tant que Praticien Individuel ou au sein d'une organisation libérale**, l'Utilisateur Requis agit en qualité de Responsable du Traitement et Omnidoc agit en qualité de Sous-traitant. Pour ces Traitements, **les obligations respectives des Parties sont définies au sein de l'article 14 des présentes CGU** ;
- **des Traitements relatifs à la fourniture de comptes utilisateurs uniques aux Professionnels de santé** dans le cadre desquels Omnidoc agit en qualité de Responsable du Traitement et les Professionnels de santé, Utilisateurs, sont des Personnes Concernées par le Traitement. Pour ces Traitements, les informations relatives à la nature et aux caractéristiques du Traitement figurent au sein de la Politique de Confidentialité d'Omnidoc accessible via le lien hypertexte suivant : <https://omnidoc.fr/donnees-personnelles>.

LES STIPULATIONS SUIVANTES ONT DONC VOCATION À S'APPLIQUER UNIQUEMENT AUX TRAITEMENTS MIS EN ŒUVRE DANS LE CADRE :

- DE L'INITIATION D'UN ACTE DE TÉLÉ-EXPERTISE VIA LA PLATEFORME PAR LES REQUÉRANTS EXERÇANT EN TANT QUE PRATICIEN INDIVIDUEL ET/OU DANS LE CADRE D'UNE ORGANISATION LIBÉRALE
- ET DE LA GESTION ET DE LA RÉALISATION DES ACTES DE TÉLÉ-EXPERTISES PAR LES REQUIS EXERÇANT EN TANT QUE PRATICIEN INDIVIDUEL ET/OU DANS LE CADRE D'UNE ORGANISATION LIBÉRALE.

Pour les besoins des **Articles 14.2 à 14.9** et des **Annexes 1 et 2** des présentes CGU, le terme « Utilisateur Concerné » désignera le Requérant exerçant en tant que Praticien Individuel et/ou le Requis exerçant en tant que Praticien Individuel ou Praticien Réseau (à l'exclusion, dans ce dernier cas, des établissements de santé).

14.2. Obligation d'Omnidoc vis-à-vis de l'Utilisateur Concerné

Dans le cadre de la fourniture de la Plateforme et du Service Omnidoc aux Utilisateurs Concernés, Omnidoc est susceptible d'avoir accès à ou plus généralement de traiter des Données à Caractère Personnel appartenant à l'Utilisateur Concerné et à ses patients et ainsi à mettre en œuvre des traitements de Données à Caractère Personnel, en qualité de Sous-Traitant dont les modalités sont précisées en **Annexe 1** des présentes.

A ce titre, Omnidoc s'engage à traiter les données qui lui sont confiées par l'Utilisateur Concerné dans le strict respect des présentes stipulations contractuelles et de la Réglementation Applicable en matière de Protection des Données.

Dans le cadre du Service Omnidoc fourni à l'Utilisateur Concerné, Omnidoc mettra en œuvre toutes les mesures techniques et organisationnelles adaptées à l'état des connaissances, au contexte, aux finalités du Traitement et aux risques afin de protéger les Données à Caractère Personnel et prendra toutes les précautions nécessaires pour préserver la sécurité, la disponibilité, la confidentialité et l'intégrité de ces Données à Caractère Personnel, notamment contre la destruction accidentelle ou illicite, la perte accidentelle, l'altération, la diffusion ou l'accès non autorisé.

Les mesures de sécurité mises en place sont listées en Annexe 2. L'Utilisateur Concerné reconnaît et accepte que les mesures de sécurité sont sujettes à des progrès et développements techniques. Dans ce contexte, Omnidoc contrôlera régulièrement l'adéquation des mesures de sécurité prises et pourra les mettre à jour ou les modifier pendant l'exécution des présentes CGU, sous réserve que ces mises à jour et ces modifications ne dégradent pas ou ne diminuent pas la sécurité globale du Service Omnidoc fourni aux Utilisateurs Concernés.

Par ailleurs, Omnidoc s'engage notamment à :

- Traiter les données uniquement pour la ou les seule(s) finalité(s) énoncée(s) en **Annexe 1** et conformément aux instructions de l'Utilisateur Concerné. Si Omnidoc considère qu'une instruction constitue une violation de la Réglementation Applicable en matière de Protection des Données ou de toute autre disposition du droit de l'Union ou du droit des Etats membres relative à la protection des données, il en informe immédiatement l'Utilisateur Concerné,
- Informer l'Utilisateur Concerné s'il est tenu de procéder à un transfert de données vers un pays tiers ou à une organisation internationale, en vertu du droit de l'Union ou du droit de l'Etat membre auquel il est soumis,
- Prendre toutes précautions utiles pour garantir la confidentialité des Données à Caractère Personnel traitées dans le cadre des présentes CGU,
- Veiller à ce que les personnes autorisées à traiter les Données à Caractère Personnel en vertu des présentes CGU s'engagent à respecter elles-mêmes la confidentialité et reçoivent la formation nécessaire en matière de protection des Données à Caractère Personnel,
- Aider l'Utilisateur Concerné pour la réalisation d'analyses d'impact relatives à la protection des données et pour la réalisation éventuelle de la consultation préalable de l'Autorité de Contrôle,
- Indiquer à l'Utilisateur Concerné si le Traitement fait l'objet d'un transfert de données hors de l'Union Européenne, le cas échéant apporter les éléments de preuve exigés par le RGPD, notamment la signature des clauses contractuelles types de la commission européenne concernant un transfert de données dans un pays n'étant pas considéré par la Commission Européenne comme offrant une protection adéquate. Il est à cet égard précisé que les transferts de données hors de l'Union Européenne existant au jour de la signature des présentes sont listés en **Annexe 1**.

14.3. Sous-traitance

Omnidoc peut faire appel à un Sous-Traitant pour mener des activités de Traitement spécifiques. Il est à cet égard précisé qu'au jour de la signature des présentes, la liste des sous-traitants ultérieurs autorisés à intervenir figure en **Annexe 1**. Dans le cas où Omnidoc souhaiterait apporter une modification à la liste des sous-traitants ultérieurs autorisés, il informe préalablement et par écrit l'Utilisateur Concerné de tout changement envisagé concernant l'ajout ou le remplacement de sous-traitants ultérieurs. Cette information, adressée au point de contact mentionné au sein de l'**Article 14.10**, doit indiquer clairement les activités de Traitement sous-traitées, l'identité et les coordonnées du sous-traitant ultérieur et les dates du contrat de sous-traitance. L'Utilisateur Concerné dispose d'un délai de trente (30) jours à compter de la date de réception de cette information pour présenter ses objections. Cette sous-traitance ne peut être effectuée que si l'Utilisateur Concerné n'a pas émis d'objection pendant le délai susvisé.

Il appartient à Omnidoc de s'assurer que le sous-traitant ultérieur présente les mêmes garanties quant à la mise en œuvre de mesures techniques et organisationnelles appropriées de manière à ce que le Traitement réponde aux exigences de la Réglementation Applicable en matière de Protection des Données. Omnidoc s'engage à reporter sur le sous-traitant ultérieur, dans le cadre d'un contrat écrit, l'ensemble des obligations mises à sa charge par les présentes. Si le sous-traitant ultérieur ne remplit pas ses obligations en matière de protection des données, Omnidoc demeure pleinement responsable devant l'Utilisateur Concerné.

14.4. Exercice des droits des personnes

Dans la mesure du possible, Omnidoc aidera l'Utilisateur Concerné à s'acquitter de son obligation de donner suite aux demandes d'exercice des droits des Personnes Concernées : droit d'accès, de rectification,

d'effacement et d'opposition, droit à la limitation du traitement, droit à la portabilité des données, droit de ne pas faire l'objet d'une décision individuelle automatisée (y compris le profilage).

Si les Personnes Concernées venaient à exercer auprès d'Omnidoc des demandes d'exercice de leurs droits, ce dernier doit adresser ces demandes, dans les meilleurs délais et au plus tard dans les huit (8) jours ouvrés, par courrier électronique à l'adresse du responsable de la protection des données de l'Utilisateur Concerné.

14.5. Notification des Violations de Données à Caractère Personnel

Omnidoc notifie à l'Utilisateur Concerné toute violation de données à caractère personnel dans les meilleurs délais et en tout état de cause dans un délai de (48) heures après en avoir pris connaissance par email à l'adresse du responsable de la protection des données de l'Utilisateur Concerné. Cette notification, adressée au point de contact mentionné au sein de l'**Article 14.10**, est accompagnée de la description de la violation, les données concernées, la cause et toute documentation utile afin de permettre à l'Utilisateur, si nécessaire, de notifier cette violation à l'Autorité de Contrôle compétente.

14.6. Sort des données

A l'expiration de la relation contractuelle entre les Parties, pour quelque cause que ce soit, Omnidoc devra sans délai et en fonction de la demande de l'Utilisateur Concerné, soit détruire les données et toute copie quel qu'en soit le support, soit restituer les données et détruire les copies existantes quel qu'en soit le support, sauf à ce qu'il soit tenu de conserver les données en application de la Réglementation Applicable en matière de Protection des Données, ce dont il s'engage à informer l'Utilisateur Concerné.

Il appartiendra à Omnidoc de s'assurer que toutes données ou copies de données qui auraient pu être transmises à un tiers soient également détruites.

En tout état de cause, Omnidoc devra apporter la preuve de ces destructions à première demande de l'Utilisateur Concerné.

14.7. Audit

L'Utilisateur Concerné pourra faire procéder, une fois par an, par un cabinet d'audit tenu au secret professionnel et agréé par les deux Parties, à l'examen de tout élément permettant de s'assurer de la bonne exécution des stipulations définies au sein de l'**Article 14** des présentes CGU. Cet audit aura lieu aux heures d'ouverture des bureaux d'Omnidoc et sous réserve d'en avoir informé Omnidoc au moins trente (30) jours avant sa mise en œuvre, par lettre recommandée avec accusé de réception. Les frais d'audit seront à la charge de l'Utilisateur sauf dans le cas où l'audit révélerait un manquement grave dans le cadre des obligations d'Omnidoc.

Cet audit pourra être effectué par un cabinet extérieur, pour autant que celui-ci n'exerce pas lui-même une activité concurrente de celle d'Omnidoc.

Un exemplaire du rapport d'audit sera remis à Omnidoc.

Si le rapport d'audit fait apparaître un non-respect des obligations d'Omnidoc, ce dernier s'engage, dans le cadre d'un plan d'action, à mettre en œuvre, à ses frais, les mesures correctives nécessaires dans un délai à convenir entre les Parties en fonction de la nature du manquement et de sa gravité.

Les Parties conviennent qu'en tout état de cause, la procédure d'audit ou son absence de mise en œuvre n'exonère d'aucune manière Omnidoc du respect de ses obligations contractuelles et ne peuvent être interprétées comme valant acceptation de la qualité des Prestations effectuées.

14.8. Obligations de l'Utilisateur vis-à-vis d'Omnidoc

L'Utilisateur Concerné s'engage à :

- Fournir à Omnidoc les données nécessaires à la fourniture des services prévus au sein des présentes CGU,
- Documenter par écrit toute instruction concernant le Traitement des Données à Caractère Personnel par Omnidoc,
- Veiller, au préalable et pendant toute la durée de la relation contractuelle, au respect des obligations prévues par la Réglementation Applicable en matière de Protection des Données et les dispositions du Code de la Santé Publique, notamment
 - o à l'information des Personnes Concernées par le Traitement, en l'occurrence les patients,
 - o à l'information des patients concernant l'hébergement de leurs Données à Caractère Personnel de santé auprès d'un hébergeur bénéficiant de la certification Hébergement Données de Santé et à leur droit d'opposition à cet égard,
- Obtenir, lorsque cela s'avère nécessaire en raison des dispositions légales applicables, le consentement des Personnes Concernées, au partage de leurs données avec d'autres Professionnels de santé

L'Utilisateur Concerné reconnaît et accepte qu'il est le seul responsable de l'exactitude des Données à Caractère Personnel fournies au Prestataire sur la Plateforme ainsi que de la conformité et de la légalité du Traitement mis en œuvre via la Plateforme.

Les Parties reconnaissent et acceptent que la Télé-expertise représente un enjeu clé pour l'amélioration de l'organisation du système de santé et l'accès aux soins pour tous les assurés sur tout le territoire, que ses développement et déploiement très récents nécessitent que des analyses et études soient faites afin d'améliorer le service fourni.

En dépit des stipulations figurant au sein de l'**Article 14.2** ci-dessus, l'Utilisateur Concerné reconnaît avoir été informé par Omnidoc de son intention de réutiliser certaines des Données à Caractère Personnel traitées dans le cadre de la gestion de l'initiation d'une Télé-expertise et la gestion des actes de Télé-expertise à des fins d'amélioration de sa Plateforme et du Service Omnidoc , d'analyse pour déterminer les utilisateurs à contacter ou non afin de proposer de nouvelles fonctionnalités et services, ainsi que pour l'élaboration et l'exploitation de statistiques relatives au parcours de soins par Omnidoc. A toutes fins utiles, il est précisé qu'Omnidoc ne traitera dans ce contexte aucune donnée de santé, que ce soit des données relatives à l'identité du patient ou des données médicales. Omnidoc utilisera uniquement les données d'identification des Utilisateurs, Requérants et des Requis, leur appartenance ou non à un Réseau, leur profession et spécialité, les logs d'accès à la Plateforme, ainsi que les métadonnées liées à l'acte de Télé-expertise, à savoir date et heure d'initiation de la Télé-expertise, statut de la Télé-expertise (en cours, terminée), date de fin de la Télé-expertise, code d'acte.

Dans ce contexte, l'Utilisateur Concerné:

- reconnaît et accepte que les finalités de Traitement envisagées par Omnidoc lui semblent compatibles avec le Traitement initial mis en œuvre au moyen des Données à Caractère Personnel mentionnées au sein de l'**Annexe 1**.
- donne ainsi à Omnidoc l'autorisation de réutiliser certaines Données à Caractère Personnel mentionnées au sein de l'**Annexe 1** (à savoir de manière exhaustive, les données d'identification des Requérants et des Requis, leur appartenance ou non à un Réseau, leur profession et spécialité, les logs d'accès à la Plateforme, ainsi que les métadonnées liées à l'acte de Télé-expertise, à savoir date et heure d'initiation de la Télé-expertise, statut de la Télé-expertise (en cours, terminée), date de fin de la Télé-expertise, code d'acte), à des fins d'amélioration de sa solution de Télé-expertise et d'élaboration et l'exploitation de statistiques relatives au parcours de soin.
- S'engage à informer les Personnes Concernées de la transmission de leurs données à Omnidoc à des fins d'amélioration de sa solution et d'élaboration et exploitation de statistiques relatives au parcours de soin.

14.9. Coordonnées du/des Délégué(s) à la Protection des Données et des points de contact

- **Coordonnées du point de contact d'Omnidoc**

Omnidoc a procédé à la désignation d'un Délégué à la Protection des Données auprès de la CNIL qui peut être contacté à l'adresse suivante :

Omnidoc – 9 rue des Colonnes, 75002 Paris ou contact_rgpd@omnidoc.fr

Pour toute question relative à la protection des Données à Caractère Personnel, l'Utilisateur Concerné est invité en priorité à contacter le Délégué à la Protection des Données d'Omnidoc qui agit en tant que point de contact pour Omnidoc.

- **Coordonnées du point de contact de l'Utilisateur**

Pour toute question relative à la protection des Données à Caractère Personnel, Omnidoc contactera l'Utilisateur Concerné au moyen de l'adresse email renseignée lors de la création de son compte sur la Plateforme.

Ces coordonnées seront également utilisées par Omnidoc pour procéder aux différentes notifications et/ou informations mentionnées au sein de cet **Article 14**.

15. Suspension et résiliation d'accès à la Plateforme

Sans préjudice des autres droits ou recours dont dispose Omnidoc, Omnidoc pourra, unilatéralement, de plein droit et sans préavis, suspendre, limiter un Compte Utilisateur ou résilier un Compte Utilisateur, de manière permanente ou temporaire, (i) en cas de violation des présentes CGU, du Contrat applicable, ou de toute loi ou réglementation applicable ; (ii) en cas d'utilisation de la Plateforme susceptible de porter atteinte ou portant atteinte aux droits de tiers ; (iii) en cas d'utilisation de la Plateforme susceptible de porter atteinte ou portant atteinte au bon fonctionnement de la Plateforme et/ou du Service Omnidoc et à son utilisation par les Professionnels de santé, les Utilisateurs ou tout client, partenaire ou prestataires d'Omnidoc ; (iv) si la loi ou toute réglementation applicable et/ou toute autorité judiciaire, administrative ou gouvernementale l'exige ; et (v) si le Client ou un Administrateur l'exige pour quelque raison que ce soit.

L'accès à la Plateforme pourra également prendre fin dans tous les cas prévus par les présentes Conditions d'Utilisation.

En cas d'expiration ou de résiliation du Contrat du Réseau correspondant entre le Client et Omnidoc, l'Utilisateur est informé que les Comptes Utilisateurs des Professionnels de santé ne sont pas automatiquement désactivés, sauf demande écrite de l'Utilisateur dans les conditions figurant à l'**Article 16** ci-après. Dans un tel cas, le Compte Utilisateur reste personnel et unique au Professionnel de santé, qui peut continuer à accéder gratuitement à la Plateforme en tant que Professionnel Individuel étant précisé que le Professionnel de santé n'aura toutefois plus accès aux données du Réseau du Client et des Télé-expertises y afférentes.

16. Suppression d'un Compte Utilisateur et restitution des données

L'Utilisateur peut supprimer son Compte Utilisateur à tout moment en envoyant un email à l'adresse suivante : support@omnidoc.fr ou via la Plateforme. Vous reconnaissez et acceptez que, dans un tel cas, Nous désactiverons Vos Identifiants et le Compte qui y est associé.

Une fois le Compte Utilisateur supprimé, le Professionnel de santé n'aura plus accès aux contenus, échangés et/ou stockés sur la Plateforme. L'Utilisateur peut faire une demande de restitution de ces éléments auprès d'Omnidoc en envoyant un courrier électronique à l'adresse mentionnée au paragraphe précédent.

17. Divers

17.1. Renonciation

Le fait pour l'une des Parties de ne pas se prévaloir à un moment donné d'une stipulation quelconque ne peut être considéré comme valant renonciation au bénéfice de cette stipulation ou au droit de se prévaloir ultérieurement de ladite stipulation et/ou de demander réparation pour tout manquement à cette stipulation.

17.2. Nullité partielle

Dans l'hypothèse où une stipulation des présentes CGU serait nulle, illégale, inopposable ou inapplicable d'une manière quelconque, la validité, la légalité ou l'application des autres stipulations des présentes CGU n'en seraient aucunement affectées ou altérées, les autres stipulations des CGU demeurant en vigueur et conservant leur plein et entier effet.

18. Droit applicable et règlement des litiges

Les CGU sont soumises au droit français.

Tout différend entre les Parties concernant les questions relatives aux présentes CGU, leur validité, leur opposabilité, leur interprétation ou leur exécution, qui n'aura pu être réglé par une solution amiable, sera soumis à la compétence exclusive du Tribunal de Commerce de Paris, étant entendu que chaque Partie pourra demander une injonction immédiate à tout tribunal compétent.

ANNEXE 1 – DÉTAILS SUR LE TRAITEMENT MIS EN ŒUVRE

I. DÉTAIL SUR LE TRAITEMENT MIS EN ŒUVRE PAR OMNIDOC POUR LE COMPTE DE L'UTILISATEUR CONCERNÉ

Finalités et Objet du Traitement

Les Données à Caractère Personnel sont traitées par Omnidoc, en qualité de Sous-Traitant, afin de permettre aux Utilisateurs Concernés de mettre en œuvre, en fonction de leur rôle dans l'utilisation de la Solution Omnidoc (Requérant ou Requis), les Traitements suivants :

- **Pour l'Utilisateur utilisant la Solution Omnidoc en tant que Requérant : initiation d'un acte de Télé-expertise** : hébergement des avis demandés et émis dans le cadre de la Télé-expertise et transmission des conclusions de la Télé-expertise aux patients, par le Requérant agissant ainsi en qualité de Responsable du Traitement ;
- **Pour l'Utilisateur utilisant la Solution Omnidoc en tant que Requis : Gestion et réalisation des actes Télé-expertises** : réalisation de l'acte de Télé-expertise ; échanges de communications entre Praticiens de santé ; hébergement des avis demandés et émis dans le cadre de la Télé-expertise, par le Requis, qu'il s'agisse d'un Praticien Individuel ou d'un Praticien Réseau (à l'exclusion des établissements de santé) agissant ainsi en qualité de Responsable du Traitement ; échanges de données dans le cadre des fonctionnalités de connecteurs (données nécessaires à la facturation de l'acte ; données relatives au compte-rendu de Télé-expertise); alimentation d'un annuaire interne permettant la localisation des professionnels de santé par les Requérants, afin de leur permettre de trouver un professionnel de santé à proximité. A noter que les données de cet annuaire pourront être partagées avec des institutions publiques régionales (ARS et GRADES notamment) afin de faciliter la diffusion des projets médicaux déployés et l'organisation des parcours, étant précisé que ce partage est effectué dans le strict respect des finalités prévues et ne concerne en aucun cas les données échangées sur la plateforme ou les coordonnées des utilisateurs. L'utilisateur peut désactiver la visibilité de son offre dans l'annuaire depuis ses paramètres, ou s'opposer au partage aux institutions régionales en adressant une demande à l'adresse suivante : dpo@omnidoc.fr

Les Données à Caractère Personnel sont traitées par Omnidoc, Sous-Traitant, dans le cadre de la mise à disposition de la Plateforme et du Service Omnidoc décrits dans les CGU.

Nature du Traitement

Les Données à Caractère Personnel seront soumises aux activités de Traitement de base suivantes :

Collecte ; Organisation ; Structuration ; Conservation ; Extraction ; Consultation ; Communication par transmission ; Diffusion ; Comparaison ; Hébergement ; Saisie ; Enregistrement ; Modification et Effacement.

Maintenance et support informatique de la Plateforme.

Durée du Traitement

Il est précisé que la Plateforme est une solution de Télé-expertise et qu'elle n'a pas vocation à se substituer aux dossiers médicaux des patients constitués et tenus par les Requérants et les Requis. Les Requérants et Requis doivent ainsi télécharger le rapport de Télé-expertise produit grâce à la Plateforme à l'issue de la Télé-expertise et l'intégrer aux dossiers médicaux de leurs patients (ou utiliser le connecteur dédié pour faciliter et simplifier l'intégration au dossier médical) afin que les informations qui y sont intégrées soient conservées au sein de

ceux-ci pendant la durée nécessaire au suivi du patient et aux responsabilités médicales associées aux actes médicaux.

Il est par ailleurs précisé que les Données à Caractère Personnel de santé de patients seront traitées conformément à la durée paramétrée par les Requis (et / ou à leurs instructions), qu'il s'agisse d'un Praticien Individuel ou d'un Praticien Réseau (à l'exclusion des établissements de santé).

Ces durées de conservation sont notamment transmises à Omnidoc au moyen du paramétrage des durées de conservation sur Plateforme ou par tout autre moyen (email).

A noter que pour les Requis utilisant la Plateforme dans le cadre de leur activité au sein d'un établissement de santé, la durée de conservation des actes de Télé-expertise est fixée par l'établissement de santé.

Dans la mesure où les durées de conservation des Données à Caractère Personnel rattachées aux actes de Télé-expertise sont déterminées par les Requis, qu'il s'agisse d'un Praticien Individuel ou d'un Praticien Réseau (à l'exclusion des établissements de santé), les Requérants, à l'origine de l'initiation de l'acte de Télé-expertise seront informés de la suppression imminente des données liées à l'acte de Télé-expertise (conformément aux paramétrages des durées de conservation définis par les Requis, qu'il s'agisse d'un Praticien Individuel ou d'un Praticien Réseau (à l'exclusion des établissements de santé)), afin de leur permettre, le cas échéant, de télécharger tout rapport manquant et l'intégrer aux dossiers médicaux de leurs patients.

Catégories de Personnes Concernées

Les Données à Caractère Personnel traitées concernent les catégories suivantes de Personnes Concernées suivantes :

- les Requérants exerçant en tant que Praticien Individuel ;
- les Requis, qu'il s'agisse d'un Professionnel Individuel ou d'un Professionnel Réseau (à l'exclusion des établissements de santé)
- les patients faisant l'objet de la demande d'avis dans le cadre d'une Télé-expertise.

Catégories de Données à Caractère Personnel concernées

Les Données à Caractère Personnel traitées concernent les catégories suivantes de données (y compris éventuellement les catégories particulières de données) :

- Concernant les Utilisateurs Concernés :
 - o Concernant les Requis, qu'il s'agisse d'un Professionnel Individuel ou d'un Professionnel Réseau (à l'exclusion des établissements de santé): données d'identification (et notamment les noms, prénoms) ; numéro de téléphone et email professionnel; profession et lieu / structure d'exercice ; numéro RPPS et AM ; exigences relatives à la Télé-expertise (instructions médicales; modèles de réponse); liste des Télé-expertises réalisées ; date de la demande de Télé-expertise et de finalisation de la Télé-expertise ; avis délivrés, comprenant donc des données de santé relatives à la fois aux pathologies des patients pour lesquels un avis est émis ainsi que les données relatives au diagnostic émis ; voix et image ; signature ; statut de la Télé-expertise ; code d'acte ; statut de facturation.
 - o Concernant les Requérants : données d'identification (et notamment les noms, prénoms) numéro de téléphone et email professionnels ; profession ; lieu d'exercice ; numéro RPPS et AM ; liste des Télé-expertises demandées ; date de la demande de Télé-expertise et de finalisation de la Télé-expertise ; avis demandés pouvant comprendre des données de santé

relatives aux pathologies des patients pour lesquels un avis est demandé ; voix et image ; signature ; statut de la Télé-expertise ; code d'acte.

- Concernant les patients : données d'identification (et notamment les noms, prénoms, dates et lieu de naissance, genre), numéro de sécurité sociale ; régime de l'assuré ; numéro de téléphone ; adresse ; code caisse, code centre ; pathologie et éventuels antécédents médicaux ; tout élément communiqué par le Requérant de manière spontanée et/ou demandé par le Requis, qu'il s'agisse d'un Professionnel Individuel ou d'un Professionnel Réseau (à l'exclusion des établissements de santé), dans le cadre de l'acte de Télé-expertise ; avis délivré concernant la requête de Télé-expertise ; éventuellement images.

II. LISTE DES SOUS-TRAITANTS ULTÉRIEURS AUTORISÉS ET TRANSFERTS HORS UNION-EUROPÉENNE AUTORISÉS

La liste à jour des sous-traitants ultérieurs de Omnidoc autorisés à intervenir dans le cadre de la fourniture des prestations impliquant un Traitement de Données à Caractère Personnel est la suivante :

Identification du Sous-Traitant Ulérieur	Nature et finalités des opérations de Traitement réalisées	Localisation des équipes impliquées En cas de transferts de données hors UE, garanties mises en œuvre
OVH (pour l'hébergement)	Hébergement de la plateforme et des bases de données. OVH bénéficie de la certification Hébergeur de Données de Santé : https://www.ovhcloud.com/en/compliance/hds/	Union Européenne
Partitio	Infogérance des serveurs. Partitio bénéficie de la certification Hébergeur de Données de Santé : https://partitio.com/une-infrastructure-hds-quest-ce-que-cest/	Union Européenne
OVH	Envoi de SMS transmettant un code d'accès unique permettant de sécuriser l'accès à la Plateforme. Envoi de SMS de rappel si une demande reste 5 jours sans réponse. Pas de traitement de Données de santé.	Union Européenne
Twilio	Envoi de SMS transmettant un code d'accès unique permettant de sécuriser l'accès à la Plateforme. Envoi d'emails de bienvenue (via l'outil Sendgrid) et de newsletters. Pas de traitement de Données de santé.	Etats-Unis : transferts basés sur les Clauses Contractuelles types

Mailgun	<p>Envoi d'emails transactionnels relatifs à l'activité réalisée sur la Plateforme (réception d'une requête de la part d'un Requérant ; réception d'un avis de la part d'un Requis). Envoi de SMS de rappel si une demande reste 5 jours sans réponse.</p> <p>Pas de traitement de Données de santé.</p>	Etats-Unis : transferts basés sur les Clauses Contractuelles types
Wraptor	<p>Transmission des données par le biais d'une messagerie de santé sécurisée lorsque les fonctionnalités suivantes sont utilisées par les utilisateurs : fonctionnalité de messagerie entre professionnels de santé requis et requérant ; connecteurs de facturation et d'intégration de compte-rendu selon les modalités d'échanges de données sélectionnées par le Client.</p>	Union Européenne
Whereby	<p>Transmission des données d'appels vidéos, incluant des données de santé dans le cadre de l'utilisation de la fonctionnalité de visioconférence pour la réalisation de Réunions de Concertation Pluridisciplinaire, sans stockage de ces données.</p> <p>Hébergement des données de connexion des utilisateurs utilisant la fonctionnalité de visioconférence pour la réalisation de Réunions de Concertation Pluridisciplinaire : à la solution de visioconférence : nom ; prénom et adresse IP</p>	Norvège : Pays membre de l'Espace Économique Européen, soumis au RGPD
Lifen	<p>Hébergement de la base de données patient miroir et transmission des données pour l'utilisation des fonctionnalités des connecteurs de facturation et d'intégration de compte-rendu selon les modalités d'échanges de données sélectionnées par le Client.</p>	Union Européenne
Google	<p>Mise à disposition de tableaux de bord via Google Data Studio</p> <p>Pas de traitement de Données de santé</p>	Etats-Unis : transferts basés sur les Clauses Contractuelles types
Hubspot	<p>Gestion de la relation client et du support (centralisation et diffusion des demandes auprès des équipes Omnidoc).</p> <p>Pas de traitement de données de santé</p>	Etats-Unis : transferts basés sur les Clauses Contractuelles types Les serveurs sont localisés dans l'UE (Allemagne).

ANNEXE 2 – MESURES DE SÉCURITÉ MISES EN ŒUVRE

Dans le cadre de l'exécution des prestations, le Prestataire met en œuvre les mesures de sécurité suivantes :

Authentification Forte

L'accès à la plateforme est réservé aux praticiens de santé enregistrés dans le répertoire RPPS. A l'inscription, leur identité est vérifiée automatiquement via les moyens d'authentification fournis par l'Agence du Numérique en Santé (Pro Santé Connect, CPS et eCPS) ou manuellement via la soumission d'un scan de carte d'identité ou de carte CPS.

Pour les connexions ultérieures, le praticien de santé peut utiliser de nouveau sa carte CPS / eCPS ou une authentification deux facteurs via email / mot de passe et un code à usage unique envoyé par email ou par SMS. Lorsqu'il se connecte, l'utilisateur peut décider de cocher la case "Se souvenir de l'appareil" qui permet à l'appareil de jouer le rôle de deuxième facteur lors des connexions ultérieures (ie. l'email et le mot de passe suffisent si l'utilisateur se connecte depuis le même appareil et qu'il a coché cette case lors de la précédente connexion).

Les établissements de santé clients de la solution ont également la possibilité d'avoir des comptes administrateurs pour faciliter l'intégration des données à leurs systèmes. Ces comptes sont créés, sur demande du client, par Omnidoc et sont également protégés par une authentification forte.

Certification HDS

Toutes les données stockées sur la plateforme Omnidoc le sont sur les bases de données HDS hébergées par OVH et infogérées par Partitio. OVH (<https://www.ovhcloud.com/en/compliance/hds/>) et Partitio (<https://partitio.com/une-infrastructure-hds-quest-ce-que-cest/>) sont certifiés HDS chacun sur leur périmètre et mettent en place des mesures de sécurité fortes auditées dans le cadre de cette certification.

Localisation des serveurs

Les serveurs d'OVH utilisés pour le stockage des données Omnidoc sont exclusivement situés en France : à Gravelines, Strasbourg, et Roubaix (consulter [cette page web](#) pour plus d'informations)

Chiffrement

Les sauvegardes seront chiffrées avec AES256 et la clé sera conservée, chiffrée également, dans un gestionnaire sécurisé de mots de passe géré par l'infogéreur. Le chiffrement applicatif sera géré par Omnidoc sans modification. L'accès au site se fera au travers d'une connexion sécurisée par TLS et le certificat sera généré par une autorité tierce. Les données seront stockées chiffrées en base de données.

Chiffrement des Connexions Réseau

Toutes les connexions entre le Client et ses utilisateurs autorisés, ainsi que les requérants tiers (navigateur Web) et les serveurs Omnidoc se font via des appels chiffrés (HTTPS).

Chiffrement des Données à Caractère Personnel de Santé

Une téléexpertise contient des Données à Caractère Personnel de santé, à savoir des données d'identification du patient (nom, prénom et autres données administratives) et des données de santé (la description et les pièces jointes, ainsi que les avis et diagnostics émis). Toutes les données textuelles de santé sont chiffrées en base. Un accès frauduleux à la base de données ne permettrait donc pas d'obtenir de données de santé ni de les associer à un patient.

Omnidoc utilise une bibliothèque de cryptographie (cryptography.io) pour chiffrer les données avant de les stocker.

Secret Médical

Pour pouvoir déchiffrer ces données, il faut être l'auteur ou le destinataire de la demande. A noter que lorsque la demande est adressée à un groupe, par exemple à un service hospitalier, le destinataire est compris comme l'ensemble des médecins et assistants du groupe. Aucun autre utilisateur et aucun employé d'Omnidoc (ni aucun employé des sous-traitants OVH et Partitio) n'a accès aux données de santé sous une forme non chiffrée.

Traçabilité des Actions

Les événements, encadrés par ISO 27001, la norme HDS, ainsi que par les recommandations de l'ANSSI, seront journalisés et horodatés. Ils seront conservés pendant un an et seront sauvegardés en respectant la politique de sauvegarde générale. Les enregistrements du bastion respecteront également ces politiques de journalisation.

Cookie Tiers

Aucun cookie non strictement nécessaire à la fourniture du service n'est déposé lorsque les utilisateurs accèdent à la plateforme Omnidoc.

Système de permissions pour l'accès aux données

Un utilisateur non connecté ou non validé n'a accès à aucune donnée sensible. Les utilisateurs validés n'ont accès qu'aux téléexpertises dont ils sont l'auteur ou le destinataire.

A noter que lorsque la demande est adressée à un groupe, par exemple à un service hospitalier, le destinataire est compris comme l'ensemble des médecins et assistants du groupe.

Moyens permettant de garantir la disponibilité et la résilience constante des systèmes

Partitio met en place une plateforme de sauvegarde composée d'un ensemble de VMs dédiées à la solution VEEAM sur le Cloud Privé de Partitio ainsi que plusieurs serveurs dédiés physiques pour le stockage des sauvegardes. L'ensemble de ces éléments sont mis en réseau au sein d'un VLAN spécifique dédié aux outils de Partitio.

Afin d'assurer une sécurité optimale, les serveurs de sauvegarde ne sont pas accessibles de l'extérieur et les sauvegardes sont chiffrées en transit et sur le stockage.

Les sauvegardes sont effectuées quotidiennement et un rapport est envoyé aux équipes de Partitio afin de contrôler le bon fonctionnement de la sauvegarde.

En cas d'erreur de sauvegarde, un plan d'action est mis en place afin de corriger l'erreur. Au niveau 1, l'équipe d'Exploitation prend en charge l'action. Si cette action ne permet pas de résoudre le problème, une escalade technique est effectuée vers le niveau 2. Si aucune solution n'est trouvée, un ticket est ouvert auprès de l'éditeur de logiciel jusqu'à résolution de l'incident.

Les sauvegardes sont répliquées sur une zone différente située à une distance de plus de 200km (OVH Paris) et elles sont conservées pendant 30 jours.

Partitio procèdera à une restauration de données en cas de nécessité ou sur demande spécifique d'Omnidoc. Un test de restauration est effectué de manière bi-annuel et est tracé dans un ticket. Les sauvegardes seront effectuées quotidiennement et seront conservées pendant 30 jours. Elles seront chiffrées en transit ainsi que sur le disque. Elles seront également répliquées sur un second datacenter éloigné de minimum 200 km du datacenter principal.

Réseau

Seuls les flux nécessaires seront ouverts et les modifications seront tracées par un système de tickets. Tous les équipements seront placés dans un réseau virtuel isolé et derrière un pare-feu qui filtrera le trafic en respectant les politiques définies. L'accès à l'infrastructure se fera au travers d'un VPN SSL puis d'un Bastion traçant avec des comptes nominatifs.

Audits réguliers de l'efficacité des Mesures Techniques et Organisationnelles

Partitio s'appuie sur différents outils pour superviser l'infrastructure infogérée d'Omnidoc incluant les éléments système (CPU, RAM, disques) mais aussi les éléments applicatifs (Services applicatifs, Bases de données, ...).

Ces outils sont Prometheus, Grafana et Logstash. Ils s'appuient sur le protocole SNMP pour récupérer les métriques sur les serveurs.

En cas d'incident remonté par l'outil de supervision, celui-ci est catégorisé (P1, P2, P3, P4) et les incidents majeurs (P1) sont traités en priorité dans l'heure ouvrée. Les incidents en P2 sont traités dans les 2 heures ouvrées.

Détection des Violations de Données

Partitio conserve pendant 1 an les journaux suivants :

- Authentification sur les serveurs et passerelles de sécurité hébergés ;
- Gestion des comptes et des droits (création/modification/suppression) ;
- Modification des stratégies de sécurité ;
- Activité des services (démarrage/arrêt/dysfonctionnement) ;
- Tentative d'intrusion sur les passerelles de sécurité ;

Les logs d'Omnidoc sont intégrés dans le système de centralisation de logs de Partitio, respectant ainsi le cadre d'un hébergement HDS.

Ces journaux sont également sauvegardés selon la même politique que les services applicatifs : sauvegarde quotidienne avec rétention de 30 jours.

Sécurité informatique

Les serveurs seront équipés d'un Antivirus mis à jour quotidiennement ainsi que d'un IPS afin de détecter les intrusions. Partitio effectue la veille nécessaire afin de se tenir au courant des vulnérabilités pour y remédier rapidement.

Sécurité physique des serveurs OVH

Toutes les zones seront protégées par des contrôles adéquats et surveillées par des systèmes de vidéosurveillance. Seul le personnel nécessaire aura accès à ces zones. Les datacentres seront également équipés de mesures de protection contre les désastres naturels, les attaques malveillantes ainsi que les accidents.